

Lausanne, le 23 mai 2023

Communiqué de presse

Présence du Loup : le plan d'action Loup amène à plus d'interrogations que de réelles mesures pourtant nécessaires

Le PLR Vaud déposera aux Parlements cantonal et fédéral plusieurs textes proposant des mesures nécessaires et complémentaires à celles prévues dans le Plan d'action Loup. Questions et propositions seront faites afin de prendre réellement en compte les enjeux de la présence du loup sur le territoire Vaudois.

Suite à l'annonce du Conseil d'Etat du Plan Loup, des députés PLR Vaud de divers milieux professionnels déposeront diverses interpellations, afin d'encourager le Conseil d'Etat à mener une réflexion plus approfondie sur la présence du loup dans notre canton et proposer des mesures afin que les massacres d'animaux et d'autres conséquences ne se reproduisent plus à l'avenir. Le Plan Loup, qui répond au postulat du député PLR Philippe Germain « A quand une gestion efficace et courageuse des grands prédateurs » mérite d'être plus approfondi.

A l'aube de la saison estivale, agriculteurs, éleveurs, bergers craignent pour la saison à venir en repensant à l'été meurtrier 2022 dû à la présence du loup. L'hiver qui a suivi n'a pu que relever un accroissement de cette présence. Ses victimes sont malheureusement aujourd'hui quasi quotidiennes.

Si le Plan Loup du Conseil d'Etat amène principalement des mesures de surveillance et de prévention, dans l'attente de la révision de la législation fédérale, le PLR Vaud souhaite compléter celles-ci et propose donc divers textes afin de soutenir les professionnels qui font face, chaque jour, aux attaques du grand prédateur. L'agriculture et l'économie alpestre sont des activités qui doivent perdurer de manière sereine ; elles font partie de notre tissu économique cantonal, tout en participant à l'entretien du paysage et à la préservation de notre patrimoine, des pâturages boisés notamment. Les dédommagements financiers ne sont, pour les députés PLR, pas la seule solution envisageable. Pire, la coexistence, mainte fois citée par le Conseil d'Etat, entre activités pastorales et loup, a déjà démontré son échec. Car aujourd'hui, personne ne peut affirmer qu'une attaque de loup contre un humain n'a aucune chance de se produire.

Alexandre Berthoud, Conseiller National PLR, déposera une question au niveau fédéral afin de connaître les dates exactes de la mise en vigueur de la nouvelle Ordonnance de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages. Au vu des épisodes périodiques de massacre d'animaux, l'urgence semble de mise.

Loïc Bardet, député PLR et Directeur d'AGORA, interrogera le Conseil d'Etat sur le volet financier des mesures envisagées par le Plan Loup. Une indemnisation, même augmentée d'un forfait de CHF 600.- par bête, ne peut remplacer une bête tuée. De plus, il nous paraît essentiel de pouvoir chiffrer les coûts globaux liés au retour du loup.

Dans une récente réponse à une interpellation, le Conseil Fédéral affirme qu'aucun dédommagement n'est prévu en cas d'attaques du loup sur l'humain. John Desmeules, député PLR et domicilié au Pied du Jura, s'inquiète pour la population régionale qui doit faire face à une population de loup en forte augmentation. Il interpellera donc le Conseil d'Etat sur les conséquences d'une attaque contre l'humain mais également sur le fait que le canton, contrairement au canton des Grisons, n'utilise visiblement pas toute sa marge de manœuvre en matière de régulation.

Olivier Petermann, député PLR, agriculteur et amodiatraire d'un alpage dans le Jura-vaudois, s'inquiète lui, des maladies que pourrait amener le loup dans nos contrées. Avant d'être en Suisse, le loup a traversé de nombreux territoires sur lesquels la rage, par exemple, n'est pas éradiquée. Une telle propagation aurait des conséquences catastrophiques pour notre canton. Cette situation est toutefois probable ; la grippe aviaire en est un exemple. Cette problématique sera également reprise par le Conseiller National Alexandre Berthoud, lors de la session de juin.

Anne-Lise Rime, députée PLR et paysanne à L'Isle, encouragera le Conseil d'Etat à élargir la liste de chiens de protection reconnus. Aujourd'hui, seuls le Montagne des Pyrénées (Patou) et le Maremmano Abruzzese le sont alors même que le nombre de chiens nécessaires à la protection des troupeaux est insuffisant.

Enfin, Pierre-François Mottier, député PLR, agriculteur et Président de la Société Vaudoise de l'économie alpestre, abordera la question de la recommandation du Conseil d'Etat de rentrer le jeune bétail la nuit dans l'étable et de ses contradictions possibles avec les pratiques et la législation. Il soulignera en outre que ceci amène une charge de travail supplémentaire importante et tend à montrer que les mesures de protection contre le loup priment sur la protection des animaux.

Par ces différents textes, le PLR Vaud encourage le Conseil d'Etat à poursuivre sa réflexion mais en prenant compte les réalités du terrain, vécues fréquemment par les professionnels. Ces interpellations font également office de propositions concrètes faites au Conseil d'Etat. Selon les réponses à celles-ci, d'autres interventions pourraient être déposées. De plus, ces textes complètent d'autres interpellations déjà déposées au Grand Conseil par les députés du PLR Vaud et de l'UDC.

Contacts :

Alexandre Berthoud, Conseiller National, député et Vice-Pdt du PLR Vaud, 078 756 10 08
Loïc Bardet, Député, 079 718 01 88
John Desmeules, Député, 079 610 87 48
Philippe Germain, Député, 079 466 51 76
Florence Gross, Députée, 079 709 85 68
Pierre-François Mottier, Député, 079 658 51 02
Olivier Petermann, Député, 079 441 48 58
Anne-Lise Rime, Députée, 078 919 01 71